



## **ANNEXE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

# **COVID-19**

Ce règlement intérieur suit les prescriptions des instances gouvernementales, fédérales et municipales. Il pourra être évolutif selon les nécessités du contexte sanitaire. Les établissements sportifs de plein air sont autorisés à rouvrir mais ne peuvent donner lieu à des rassemblements de plus de 10 personnes (éducateurs sportifs compris).

### **MISE EN ŒUVRE AU CLUB**

## **LES PRATIQUANTS S'ENGAGENT A RESPECTER LES CONSIGNES**

- Chaque espace sera délimité par un marquage au sol (espace accueil, de stockage, enseignement, membres, salariés...). Des dispositifs d'hygiène seront présents à différents endroits (lavabos et savon, solution hydroalcoolique, poubelles fermées, zone de désinfection du matériel...)
- Un registre quotidien des personnes présentes sera mis en place, et devra être rempli scrupuleusement (date, nom, horaires de présence de chaque personne présente au Club, activités) à fin d'un traçage Covid éventuel.
- Affichage des plannings avec horaires de désinfection et des personnes concernées.
- L'enseignement à terre se fera sur la concession de plage. Dans chaque espace délimité, il y aura 1 moniteur et son groupe d'enfants espacés d'au moins 1,5 m. Chaque enfant devra se tenir sur un repère au sol, certainement représenté par un plot, et chaque pôle sera délimité par des barrières.
- La concession de plage sera coupée en deux parties afin d'avoir le moins de contact possible avec d'autres pratiquants (école de voile d'un côté, pratiquants de l'autre). Un sens de circulation entre les départs et les arrivées sera mis en place et en cas de forte affluence des horaires dédiés pourraient être mis en place.
- Les documents d'inscription et le site web devront comporter des informations sur les consignes sanitaires générales et celles du Club notamment le règlement obligatoire à l'attention du public. Des affichages seront disposés aux endroits stratégiques.
- Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes.
- Les enfants seront déposés au Club par les accompagnateurs et puis récupérés à la fin de la séance afin de limiter le nombre de personnes autour de la base.

**LES LOCAUX SERONT INTERDITS AU PUBLIC, TOUTES LES ACTIVITÉS SE  
FERONT A L'EXTÉRIEUR**

**LE REGLEMENT EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'EXCLUSION**



## RÈGLEMENT OBLIGATOIRE A L'ATTENTION DU PUBLIC

- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Club, lors des stages jusqu'au départ sur l'eau. (Prévoir une boîte personnelle pour le déposer au sec à l'intérieur du bateau) et utilisation dès le retour sur terre.
- Les personnes ayant de la fièvre ou qui présentent des symptômes Covid (toux, perte de goût etc...) ne doivent pas se présenter.
- Suivre les consignes de distanciation d'1,5 m de toute autre personne. Les briefings se feront sur la plage, chaque licencié se positionnera au niveau des plots préalablement disposés.
- Les pratiques préconisées s'orienteront prioritairement vers les supports et les équipements individuels. Les pratiques en collectifs peuvent être envisagées dans le cas de personnes séjournant sous le même toit.
- Les locaux et la terrasse du Club sont **interdits** hormis aux salariés et aux administrateurs. Les pratiquants, les licenciés et les stagiaires arrivent en tenue à une heure définie et repartent immédiatement après la pratique sans traîner ni provoquer de rassemblement. Seul l'accueil sera accessible par une personne à la fois suivant un parcours organisé à cet effet, en vue de renseignements, d'inscription ou de règlement.
- L'utilisation du site web est à privilégier.

## LE MATERIEL DU CLUB SERA DESINFECTE ENTRE CHAQUE UTILISATION

## SUIVRE LES CONSIGNES DE DISTANCIATION

- Interdiction d'utiliser la cuisine en dehors du déjeuner des salariés et en suivant les règles de distanciation et d'hygiène.
- Les membres propriétaire d'un bateau sur le parking n'auront pas accès aux casiers ni aux locaux. Les propriétaires de catamarans pourront installer leur coffre sur notre concession à l'endroit dédié. Les propriétaires de monocoque viendront avec leur matériel à chaque sortie. Les propriétaires de matériel laissé dans les casiers avant le confinement sont autorisés à le reprendre en une seule fois, à la condition de suivre tous les gestes barrières et de ne rentrer qu'un à la fois dans le local.
- Les gilets préalablement désinfectés seront confiés aux stagiaires en début de stage et rendus à la fin du cycle. Dans certains cas ils seront prêtés à l'arrivée des pratiquants et rendus après la séance. Les moniteurs ne fermeront en aucun cas les gilets des enfants, les familles devront le faire avant de déposer leurs enfants dans la zone de formation.
- Le matériel du Club sera désinfecté entre chaque utilisation.



## **RÈGLEMENT OBLIGATOIRE A L'ATTENTION DES SALARIÉS ET DES MEMBRES DU CA AU CLUB ET AU POINT LOCATION**

### **PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE A L'INTERIEUR DES LOCAUX**

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle qui ferme.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- Suivre les consignes de distanciation.
- Seuls les vestiaires sont ouverts exclusivement pour le dépôt des affaires personnelles des moniteurs en suivant les emplacements de distanciation, les douches devront être toujours fermées et inutilisées . Le dortoir sera interdit d'accès aux moniteurs. L'utilisation du dortoir sera laissé à l'appréciation du chef de base et du CA selon des besoins spécifiques. Les bénévoles pourront laisser leurs affaires dans la pièce commune.
- La cuisine servira uniquement pour le déjeuner des moniteurs et bénévoles, en suivant les règles de distanciation, il est interdit de se servir de la vaisselle du Club, chacun doit apporter sa vaisselle et son repas micro-oncable.
- Les salariés doivent quitter le Club dès leur mission terminée, à l'exception où ils pratiquent la voile, dans ce cas ils doivent se conformer aux règles des pratiquants.
- Seuls seront admis dans les locaux les salariés, le conseil d'administration ainsi que des intervenants que le club aurait impérativement mandés (bénévoles actifs le jour même, réunion, ménage, réparation...). Le port du masque et la distance d'1,5 m devront être toujours obligatoires. Les passages dans les locaux devront être le plus court possible, les activités nécessaires à l'administration du Club devront s'effectuer à l'extérieur le plus possible.
- Le matériel du Club devra être aspergé après chaque utilisation d'une solution désinfectante pulvérisée par de gros pulvérisateurs de jardin et les gilets désinfectés après chaque usage.
- Des distributeurs de savons devront être installés dans les vestiaires, et à côté de chaque évier. Des distributeurs de gel hydroalcoolique devront être installés à l'intérieur des locaux et à l'extérieur, accompagnés de poubelles à pédale.
- Une plaque de plexiglas est installée devant le comptoir du bureau et hypothétiquement plus tard au point de location.
- Les règlements des stages, locations, licences, cotisations devront se faire en priorité par le site web. Sinon, du film alimentaire sera installé et jeté à chaque fois par l'intermédiaire de gants jetables sur le clavier CB, la monnaie devra être introduite dans un sac plastique congélation par le client.
- Les locaux devront être désinfectés dans leur ensemble tous les jours le sol une fois par jour, les WC, les poignées, interrupteurs, claviers, bureau, portes de frigo, de micro-ondes, chaises et surfaces quotidiennement touchées plusieurs fois par jour. Une feuille d'émargement sera mise en place pour indiquer l'heure de nettoyage et la personne qui l'a fait. Le chef de base établira un planning de nettoyage.
- Aération des locaux plusieurs fois par jour.
- La circulation dans le Club est réglementée par des traçages au sol.
- Les consignes font l'objet d'un affichage visible du public et des salariés.
- La moitié du parking est réservé à l'école de voile qui ne peut plus stocker ses bateaux sur la terrasse.
- Organisation d'horaires décalés entre les activités du Club.



- Chaque moniteur sera doté d'un flacon de gel hydroalcoolique, de deux masques waterproof, d'une radio et d'un zodiac à titre personnel.
- Chaque moniteur sera responsable des gestes barrières de son groupe, de la désinfection du matériel dont il a la charge (gilets, bateaux etc...) et devra participer à l'ensemble des consignes d'hygiène des locaux et au nettoyage selon un planning mis en place par le chef de base.
- En période de forte affluence des bénévoles pourraient être mis à contribution à l'extérieur du Club, afin de renseigner, de diriger, et de renforcer l'organisation de la base nautique en faisant respecter les règles de distanciation et, éviter le flux de personnes.

**CES DISPOSITIONS SONT PROVISOIRES ET SUSCEPTIBLES D'EVOLUER EN FONCTION DES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES ET FEDERALES. ELLES SERONT EGALEMENT APPLIQUEES D'UNE MANIERE APPROPRIEE SUR NOTRE SITE ET AU POINT LOCATION.**

## **MISE EN ŒUVRE AU POINT PLAGE**

### **LES PRATIQUANTS S'ENGAGENT A RESPECTER LES CONSIGNES**

- Chaque espace sera délimité par des cordages, des traçages au sol, des fermetures plexiglas et/ou plastique transparent (espace accueil, de stockage, enseignement, désinfection, salariés...). Des dispositifs d'hygiène seront présents à différents endroits (eau et savon, solution hydroalcoolique, poubelles fermées)
- Un registre quotidien des personnes présentes sera mis en place, et devra être rempli scrupuleusement (date, nom, horaires de présence de chaque personne présente au Club, activités) à fin d'un traçage Covid éventuel.
- Affichage des plannings avec horaires de désinfection et des personnes concernées.
- L'enseignement à terre se fera sur la concession de plage dans un espace délimité, il y aura 1 moniteur et son élève espacés d'au moins 1,5 m.
- Le personnel encadrant devra rappeler les consignes sanitaires et de navigation à une distance d'1,5m à tous les clients qui louent un support.
- Un sens de circulation entre les départs et les arrivées sera mis en place et en cas de forte affluence des horaires dédiés pourraient être instaurés.
- Les documents d'inscription et le site web devront comporter des informations sur les consignes sanitaires générales et celles du Club notamment le règlement obligatoire à l'attention du public. Des affichages seront disposés aux endroits stratégiques.
- Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes et le contrat de location dans son ensemble.
- Les pratiques préconisées s'orienteront prioritairement vers les supports et les équipements individuels. Les pratiques en collectifs peuvent être envisagées dans le cas de personnes séjournant sous le même toit.

**LES LOCAUX SERONT INTERDITS AU PUBLIC, TOUTES LES ACTIVITÉS SE FERONT A L'EXTÉRIEUR**

**LE REGLEMENT EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'EXCLUSION**



## RÈGLEMENT OBLIGATOIRE A L'ATTENTION DU PUBLIC

- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Point Plage lors des cours particuliers, ou des locations jusqu'au départ sur l'eau. (Prévoir une boîte personnelle pour le déposer au sec à l'intérieur du bateau) et utilisation dès le retour sur terre.
- Les personnes ayant de la fièvre ou qui présentent des symptômes Covid (toux, perte de goût etc...) ne doivent pas se présenter.
- Suivre les consignes de distanciation d'1,5 m de toute autre personne. Les briefings se feront sur la plage.
- Les locaux et la terrasses du point plage sont **interdits** hormis aux salariés et aux administrateurs.
- Les pratiquants, les licenciés et les élèves arrivent en tenue à une heure définie et repartent immédiatement après la pratique sans traîner ni provoquer de rassemblement. Seul l'accueil sera accessible par une personne à la fois suivant un parcours organisé à cet effet, en vue de renseignements, d'inscription ou de règlement.
- L'utilisation du site web est à privilégier ainsi que la réservation.
- Le Point Plage n'acceptera aucun dépôt d'effet personnel.

### **LE MATERIEL DU CLUB SERA DESINFECTE ENTRE CHAQUE UTILISATION.**

### **RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT COVID**

Loïc Fuzier, Sabine Camus, Anne Barbusse, Bernard de La Haye, Daniel Mustel, Jean Louis Adalbert, Agnès Lejosne.

#### **Responsables référents.**

Loïc Fuzier, Sabine Camus, Agnès Lejosne.

#### **Régulateurs.**

Loïc Fuzier et les membres du CA présents.

#### **Responsables du respect des consignes**

Le chef de base, les membres du CA présents, les moniteurs, des bénévoles requis.

#### **Responsables des nettoyages : selon un calendrier fixé par le chef de base.**

Une fois par jour : les sols, par les salariés, un membre ou un employé de ménage pendant la saison si besoin.

- Deux ou trois fois par jour : portes, poignées de porte, bureau, électroménager, placard, interrupteurs, claviers, surfaces diverses, chaises, WC, poussoirs des distributeurs...par les salariés, un membre ou un employé de ménage pendant la saison si besoin.

- A la fin de chaque séance de voile, les bateaux, leur matériel, les gilets seront désinfectés par les moniteurs, les membres bénévoles...Les autres supports (kayak, paddle, planche etc...) seront également désinfectés après chaque utilisation par un salarié du Club ou un membre bénévole désigné.

Cette annexe est complétée par :

- **Le plan d'aménagement de la terrasse.**
- **Le plan d'aménagement des espaces d'enseignement.**
- **Le guide des préconisations sanitaire de la fédération française de Voile qui complète notre mise en place.**